

*La situation des transports
en Pays de la Loire*

*Les effectifs salariés du secteur
des transports en 2016*



**ANALYSES
ET CONNAISSANCE**

Collection

n° 209



Les collections « Transports » de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

La collecte, l'analyse et la diffusion des statistiques dans le domaine des transports font partie du champ d'intervention de la DREAL des Pays de la Loire. Cette mission s'effectue au travers de trois grandes catégories de publications numériques :

1. Un bulletin mensuel

sur les ventes de véhicules neufs

Titre de la collection :

*Les immatriculations mensuelles
de véhicules neufs en Pays de la Loire*

Contenu : exploitation des données du RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers) communiquées par les SOeS au début de chaque mois.

2. Une note

de conjoncture trimestrielle

Titre de la collection :

*La conjoncture des transports
en Pays de la Loire*

Contenu : suivi et analyse de l'évolution récente des principaux indicateurs du secteur des transports en Pays de la Loire.

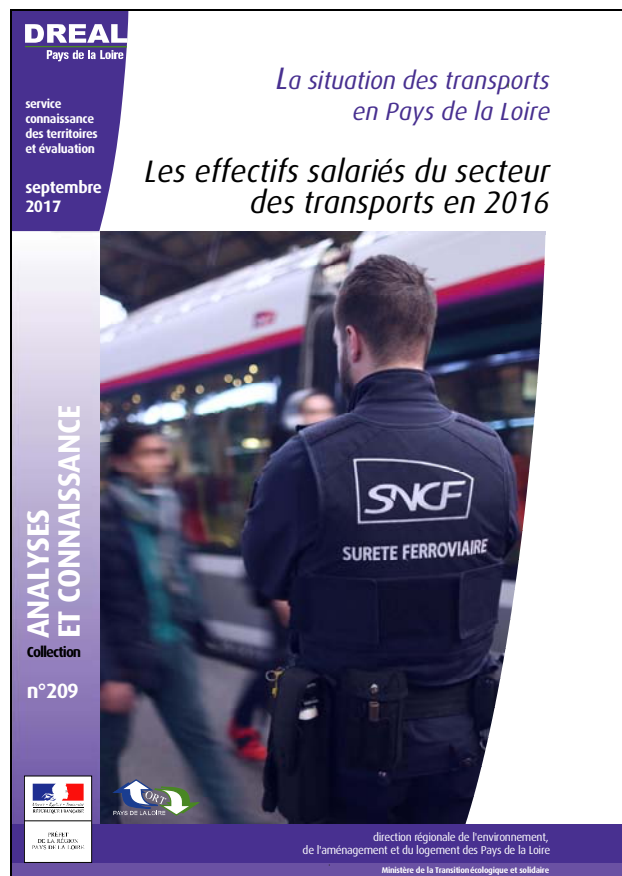
3. Des bilans

thématiques annuels

Titre de la collection :

*La situation des transports
en Pays de la Loire*

Contenu : publications à double timbre DREAL / O.R.T. analysant les résultats annuels d'un thème donné du secteur des transports.



Document consultable et téléchargeable sur le site de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement à l'adresse suivante : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/rapports-thematiques-annuels-sur-a564.html>

Sommaire

Synthèse – Après + 0,3 % en 2014 et + 1,5 % en 2015, la reprise de l'emploi s'est accélérée en 2016 (+ 2,3 %)	3
1 – Les effectifs salariés dans l'ensemble du secteur des transports et de l'entreposage	4
1.1 – L'emploi salarié des transports et de l'entreposage a augmenté de 2,3 % en 2016, soit la croissance la plus élevée des treize régions métropolitaines ...	5
1.2 – ... mais le secteur demeure sous-représenté dans les Pays de la Loire	6
2 – Les effectifs salariés dans les principales composantes du secteur	7
2.1 – Transports routiers de voyageurs : en 2016, les effectifs ont progressé pour la treizième année consécutive	9
2.2 – Transports routiers de marchandises : 662 emplois salariés nets ont été créés en 2016 (+ 2,3 %)	10
2.3 – Transports ferroviaires : les Pays de la Loire ne représentent que 3 % des effectifs nationaux	11
2.4 – Transports maritimes et fluviaux : seulement 13 % des salariés opèrent sur les voies navigables intérieures	12
2.5 – Transports aériens : les Pays de la Loire n'abritent que 2 % de l'emploi métropolitain	13
2.6 – Entreposage, stockage et manutention : l'emploi a atteint en 2016 son plus haut niveau historique	14
2.7 – Services auxiliaires des transports : pour la seconde année consécutive, les effectifs ont fortement augmenté	15
2.8 – Activités de poste et de courrier : pour la treizième année de suite, l'emploi salarié a reculé (- 3,3 % en 2016)	16
Annexe statistique – L'emploi salarié par secteur dans les Pays de la Loire et en France métropolitaine	17
Annexes méthodologiques	19
La statistique annuelle des établissements affiliés au régime général de la Sécurité sociale	19
L'emploi salarié relevant du régime général de la Sécurité sociale	21
La nomenclature NAF (révision 2)	21
Le secteur des transports et de l'entreposage et ses principales composantes	22

Avertissement

La présente publication exploite des données mises à disposition par l'Acoss (Agence centrale des organismes de Sécurité sociale). En tant que caisse nationale des Urssaf, l'Acoss assure le recouvrement et la gestion des cotisations et contributions sociales. Elle est devenue en 2011 l'unique producteur labellisé de statistiques trimestrielles d'emploi salarié.

Les deux premières publications relatives à l'emploi du secteur des transports en Pays de la Loire (cf. dos de couverture) exploitaient des informations statistiques mises en ligne par Pôle emploi, portant sur les effectifs salariés des établissements affiliés à l'assurance chômage. Ces données ne sont plus actualisées depuis 2011 en raison du transfert du recouvrement des cotisations de l'assurance chômage au réseau des Urssaf.

Les résultats présentés ci-après ne doivent pas être comparés avec ceux des bilans annuels de 2009 et 2010 dont le champ statistique ne comprenait pas les sociétés à capitaux publics (SNCF, La Poste, ...).

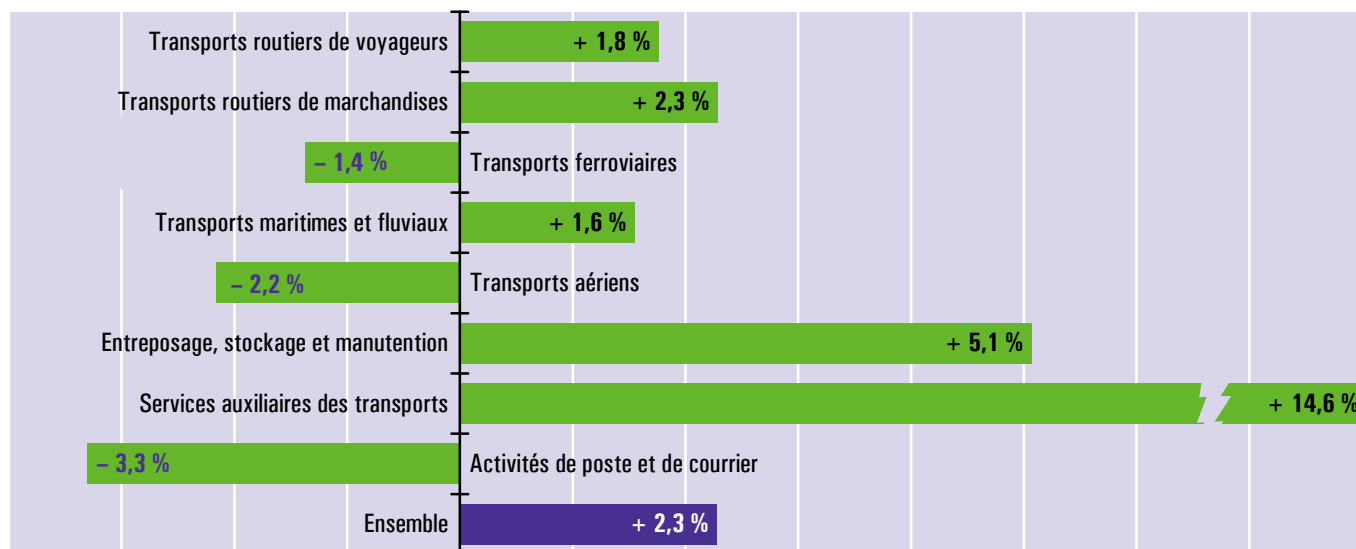
Synthèse – Après + 0,3 % en 2014 et + 1,5 % en 2015, la reprise de l'emploi dans les transports s'est accélérée en 2016 (+ 2,3 %)

Dans les Pays de la Loire, 70 900 salariés étaient recensés dans le secteur des transports et de l'entreposage au 31 décembre 2016, en hausse de 2,3 % par rapport à l'année précédente, soit un gain net de 1 600 emplois en douze mois. Cette augmentation est la plus élevée depuis le début du suivi statistique de l'emploi salarié par l'Acoss en 2003. Elle est supérieure d'un point et demi à la tendance de moyen terme, les effectifs régionaux du secteur ayant peu progressé entre 2003 et 2016 (+ 10,1 % soit une croissance moyenne de 0,75 % par an).

La hausse des effectifs en 2016 est la conséquence de l'amélioration de l'environnement économique, caractérisée par le redressement de la demande en services de transport, la baisse du prix des carburants et des taux d'intérêt historiquement bas. Elle a permis au secteur des transports de dépasser de 2,5 % le niveau d'emploi de 2008, dernière année d'avant-crise. La situation du marché du travail dans les Pays de la Loire est nettement meilleure qu'au niveau national où, après sept années de baisses consécutives, le nombre de salariés dans les transports et l'entreposage n'a progressé que de 0,3 % en 2015 et de 0,5 % en 2016.

Le mode routier (voyageurs et marchandises confondus) représente, en Pays de la Loire, 57 % des emplois du secteur des transports, une part nettement plus élevée qu'en France métropolitaine (47 %). Les seuls transports routiers de marchandises emploient 30 000 salariés, soit plus de 7 % des effectifs nationaux. De par la position excentrée du territoire ligérien, les activités logistiques sont en revanche peu présentes dans la région. Ainsi, seulement 3,8 % de l'emploi salarié français de l'entreposage, du stockage et de la manutention est localisé dans les Pays de la Loire.

Évolution entre 2015 et 2016 des effectifs salariés
du secteur des transports et de l'entreposage dans les Pays de la Loire



Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Acoss (données au 31 décembre)

En 2016, l'emploi dans les transports routiers a continué de progresser, à un rythme toutefois légèrement moins rapide qu'au niveau national. L'hégémonie de la route et la précarité financière de certains opérateurs historiques (SNCF, Air France et La Poste) ont provoqué un nouveau recul des effectifs régionaux dans les transports ferroviaires, aériens et postaux.

L'emploi des activités logistiques (comprenant l'entreposage, l'affrètement et l'entretien d'infrastructures de transport) a en revanche nettement progressé en 2016, poursuivant là aussi la tendance des années antérieures. Les effectifs des établissements de la région spécialisés dans le stockage et la manutention des marchandises se sont accrues de 5 % tandis que, dans les services auxiliaires des transports, la vitalité de l'affrètement et de l'organisation des transports a provoqué un bond de l'emploi de 15 %.

1 – Les effectifs salariés dans l'ensemble du secteur des transports et de l'entreposage

1.1 – L'emploi salarié des transports et de l'entreposage a augmenté de 2,3 % en 2016, soit la croissance la plus élevée des treize régions métropolitaines ...

Au 31 décembre 2016, le secteur des transports et de l'entreposage comptait dans les Pays de la Loire 70 900 emplois salariés, hors intérim¹. La région représente 5,3 % des effectifs nationaux du secteur, un ratio inférieur d'un demi-point à son poids démographique (5,8 %) mais légèrement supérieur à sa contribution économique, la part des Pays de la Loire dans le produit intérieur brut métropolitain étant de 5,1 %.

Après deux années marquées par un redémarrage des effectifs (+ 0,3 % en 2015 puis + 1,5 % en 2015), 2016 s'est caractérisée par d'importants gains d'emploi dans le secteur des transports. Les effectifs salariés se sont ainsi accrus de 1 580 personnes entre fin décembre 2015 et fin décembre 2016 dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 2,3 %, plus élevée que celle enregistrée dans le secteur des transports au niveau national (+ 0,5 %) ou celle de l'économie marchande régionale (+ 1,7 %).

L'impact de l'embellie économique n'a toutefois pas été uniforme au sein des Pays de la Loire. C'est en Vendée (+ 3,8 %) et en Loire-Atlantique (+ 3,2 %) que, dans les transports et l'entreposage, l'emploi a le plus augmenté. Dans la Mayenne et la Sarthe, les effectifs se sont stabilisés. Le Maine-et-Loire a enregistré une progression intermédiaire (+ 1,3 %).

Parmi les 13 nouvelles régions de France métropolitaine, les Pays de la Loire se sont classés au 1^{er} rang selon l'évolution du nombre de salariés du secteur des transports par rapport à 2015. L'emploi a été le plus dynamique dans l'ouest de l'Hexagone.

Sur longue période, les transports et l'entreposage constituent un secteur faiblement créateur d'emplois. Entre 2003 et 2016, les effectifs salariés n'ont ainsi augmenté que de 10,1 % dans les Pays de la Loire. Cette croissance peut être comparée avec l'évolution de l'emploi (sur la même période) :

- du secteur des transports et de l'entreposage en France métropolitaine (- 0,8 %),
- de l'ensemble des secteurs marchands des Pays de la Loire (+ 8,3 %).

¹ D'après Pôle emploi, au 31 décembre 2016, le recours au travail intérimaire par le secteur des transports représentait 3 368 emplois en équivalents temps plein (+ 45 % par rapport à décembre 2015).

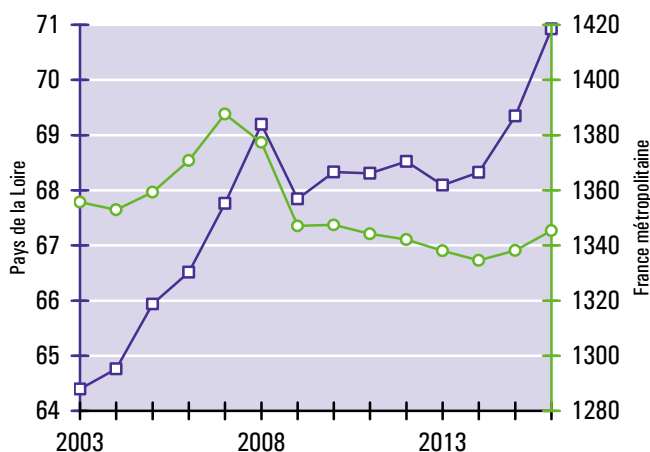
Effectifs salariés dans le secteur des transports et de l'entreposage en 2015 et 2016 (au 31 décembre)

	2015	2016	Évolution
Loire-Atlantique	31 729	32 729	+ 3,2 %
Maine-et-Loire	12 138	12 292	+ 1,3 %
Mayenne	5 173	5 171	- 0,0 %
Sarthe	9 769	9 791	+ 0,2 %
Vendée	10 535	10 939	+ 3,8 %
Pays de la Loire	69 344	70 922	+ 2,3 %

Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Acoiss

Effectifs salariés dans le secteur des transports et de l'entreposage (en milliers, au 31 décembre)



Source : Acoiss

Effectifs salariés du secteur des transports et de l'entreposage (au 31 décembre)

	2015	2016	Évolution
Île-de-France	368 531	370 330	+ 0,5 %
Auvergne-Rhône-Alpes	158 880	158 866	- 0,0 %
Hauts-de-France	112 368	112 965	+ 0,5 %
Nouvelle-Aquitaine	103 976	104 640	+ 0,6 %
PACA	102 908	103 323	+ 0,4 %
Grand Est	100 387	100 296	- 0,1 %
Occitanie	91 390	93 266	+ 2,1 %
Pays de la Loire	69 344	70 922	+ 2,3 %
Normandie	65 730	65 575	- 0,2 %
Bretagne	58 533	58 800	+ 0,5 %
Bourg.-Franche-Comté	50 503	50 302	- 0,4 %
Centre-Val de Loire	48 945	49 365	+ 0,9 %
Corse	6 686	6 722	+ 0,5 %
France métropolitaine	1 338 181	1 345 372	+ 0,5 %
Pays de la L. / France	5,2 %	5,3 %	

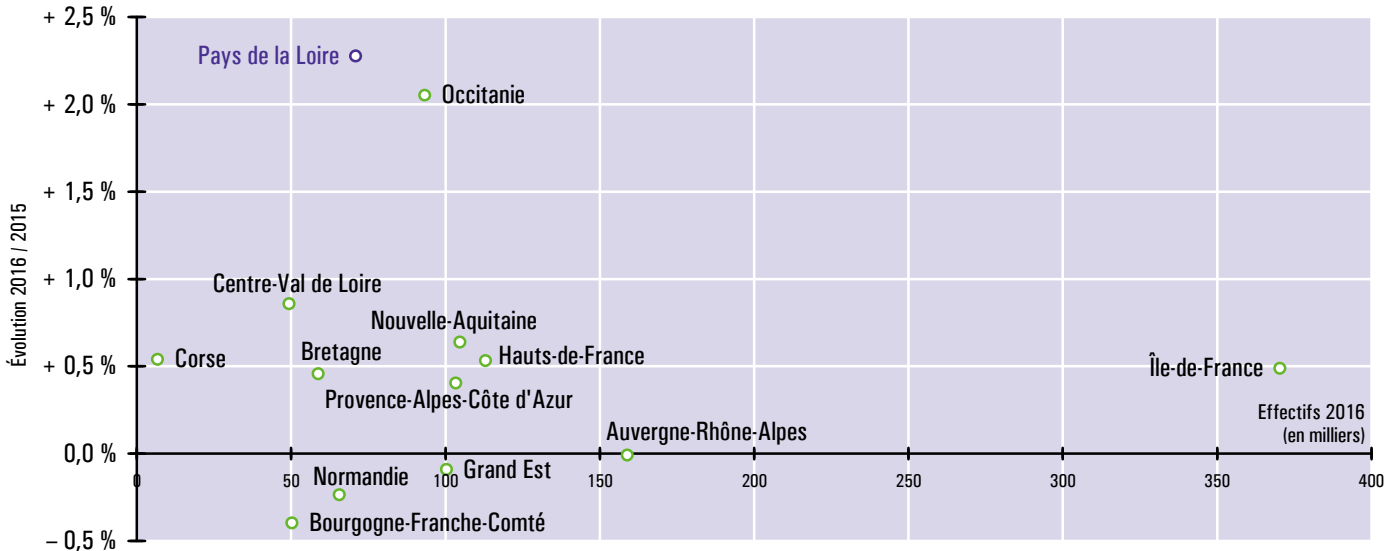
Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Acoiss

1.2 – ... mais le secteur demeure sous-représenté dans les Pays de la Loire

Par le nombre de salariés dans le secteur des transports et de l'entreposage, les Pays de la Loire se positionnent au huitième rang des treize régions métropolitaines.

Évolution entre 2015 et 2016 des effectifs salariés du secteur des transports et de l'entreposage

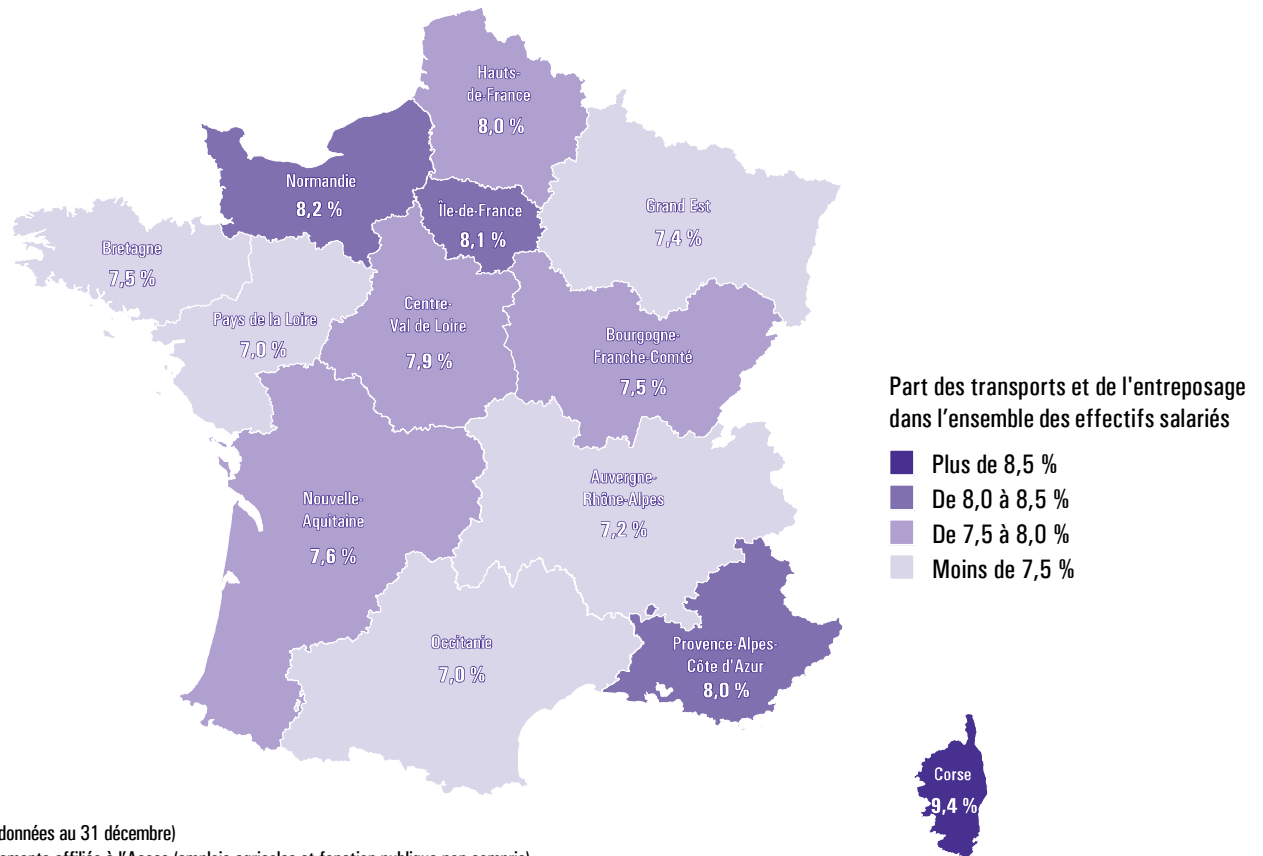


Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Acooss (données au 31 décembre)

Selon la part des transports et de l'entreposage dans l'ensemble des effectifs salariés industriels et commerciaux, la région se classe à la dernière place. Le secteur n'y représente que 7,0 % de l'ensemble de l'emploi privé (hors agriculture, pêche et administrations publiques), contre 7,7 % en France métropolitaine.

Part du secteur des transports dans l'ensemble des effectifs salariés industriels et commerciaux en 2016



Source : Acooss (données au 31 décembre)

Champ : établissements affiliés à l'Acooss (emplois agricoles et fonction publique non compris)

2 – Les effectifs salariés dans les principales composantes du secteur

Pour les besoins de l'analyse, le secteur des transports et de l'entreposage a été scindé en neuf catégories (cf. annexe en page 22) qui permettent de différencier les transporteurs et les logisticiens. Cinq catégories (transports routiers de voyageurs ; transports routiers de marchandises ; transports ferroviaires ; transports maritimes et fluviaux ; transports aériens) forment le transport « pur », constitué des entreprises qui acheminent, pour le compte d'autrui, des marchandises ou des voyageurs. Les activités logistiques sont regroupées dans les quatre autres segments (entreposage, stockage et manutention ; services auxiliaires des transports ; activités de poste et de courrier ; autres activités).

Effectifs salariés dans le secteur des transports et de l'entreposage en 2016 dans les Pays de la Loire

	Année 2016	Évolution 16 / 15	Région / France
Transports routiers de voyageurs	10 807	+ 1,8 %	4,7 %
Transports routiers de marchandises	29 626	+ 2,3 %	7,4 %
Transports ferroviaires	3 598	- 1,4 %	3,2 %
Transports maritimes et fluviaux	655	+ 1,6 %	3,9 %
Transports aériens	1 269	- 2,2 %	2,1 %
Entreposage, stockage et manutention	4 146	+ 5,1 %	3,8 %
Services auxiliaires des transports	8 050	+ 14,6 %	4,4 %
Activités de poste et de courrier	12 535	- 3,3 %	5,7 %
Autres activités	236	- 0,4 %	1,7 %
Ensemble	70 922	+ 2,3 %	5,3 %

Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

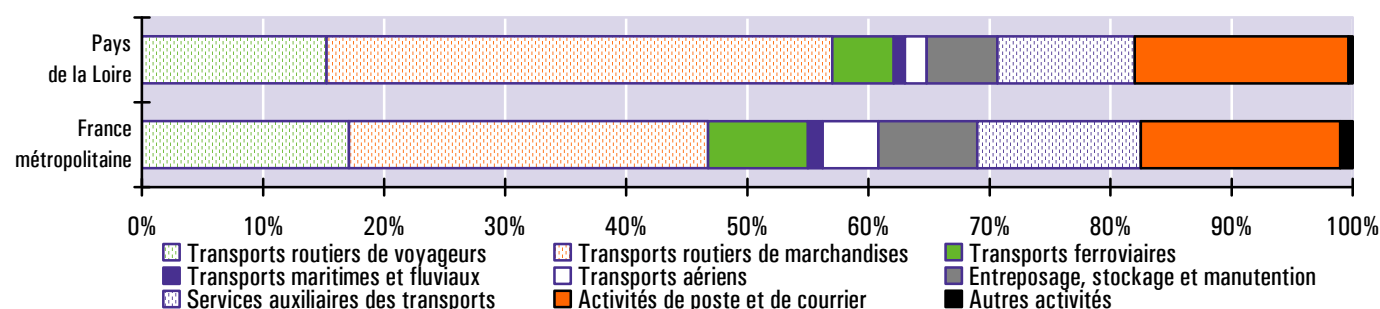
Source : Acoos (données au 31 décembre)

Dans les Pays de la Loire, les transports routiers (de voyageurs et de marchandises) sont surreprésentés au sein des transports et de l'entreposage : en 2016, ils ont employé 57 % des salariés du secteur contre 47 % en France métropolitaine. Cette prépondérance des emplois routiers est liée à la faiblesse des autres modes dans la région :

- les Pays de la Loire n'ont pas la faveur des nouveaux opérateurs ferroviaires en raison de la position excentrée du territoire régional, à l'écart des grands courants d'échanges nationaux et européens par rail ;
- l'emploi maritime et fluvial est également peu développé dans la région, représentant 3,9 % des effectifs nationaux (en France, l'essentiel des flux maritimes de passagers et de fret transite par les ports de la Manche et de la Méditerranée ; en outre, la Loire, non connectée avec le reste du réseau national de navigation intérieure, est faiblement utilisée) ;
- les établissements des compagnies aériennes sont principalement situés en Île-de-France, à proximité des aéroports parisiens.

Les activités logistiques font également figure de parents pauvres dans la région. Les Pays de la Loire ne représentent ainsi que 3,8 % des effectifs privés nationaux de l'entreposage, du stockage et de la manutention et 4,4 % des services auxiliaires des transports. Ces niveaux modestes sont à relier au positionnement géographique de la région. Étant à l'écart des principaux corridors de transit continentaux, elle ne constitue pas un espace privilégié pour l'accueil des sites logistiques, d'autant que son aire d'influence est limitée en raison de sa bordure atlantique.

Répartition des effectifs salariés du secteur des transports et de l'entreposage en 2016



Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Acoos (données au 31 décembre)

Les activités de poste et de courrier, dont la libéralisation est en cours, sont encore largement dominées par La Poste, société anonyme à capitaux intégralement publics, qui emploie environ 12 000 personnes en Pays de la Loire (non compris les établissements bancaires et financiers du groupe). L'ensemble des entreprises de poste et de courrier constitue, par le nombre de salariés, le deuxième contributeur du secteur des transports et de l'entreposage, représentant 18 % de l'emploi.

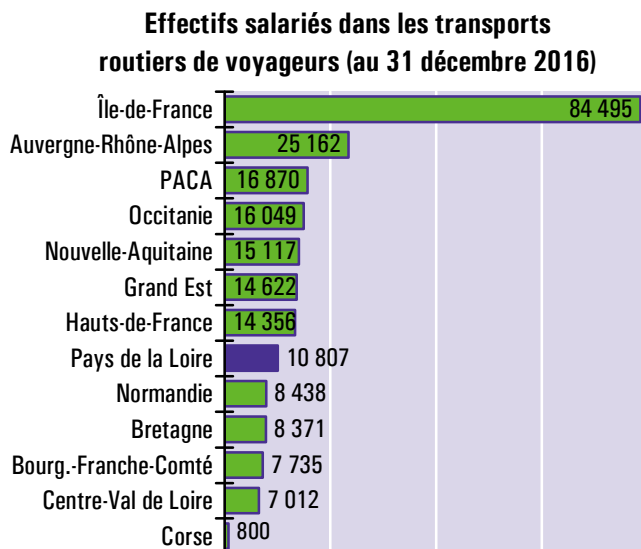
2.1 – Transports routiers de voyageurs : en 2016, les effectifs ont progressé pour la treizième année consécutive

Le sous-secteur des transports routiers de voyageurs est composé de trois grandes catégories d'acteurs.

1. Les délégataires des réseaux de transport collectif urbain exploitent des flottes de véhicules routiers composées d'autobus et plus marginalement d'autocars. Ils sont également des opérateurs ferroviaires dans les agglomérations de la région dotées de lignes de tramway (Nantes, Le Mans et Angers).
2. Les sociétés autocaristes sont présentes sur deux segments spécifiques : celui du transport régulier interurbain, qu'il soit conventionné (circuits scolaires, lignes départementales et régionales) ou librement organisé (lignes à longue distance autorisées par la loi Macron de 2015) et celui du transport occasionnel (déplacements périscolaires et touristiques, ...).
3. Les services de taxis et de VTC (voiture de transport avec chauffeur) effectuent des courses urbaines ou interurbaines facturées en général à la distance.

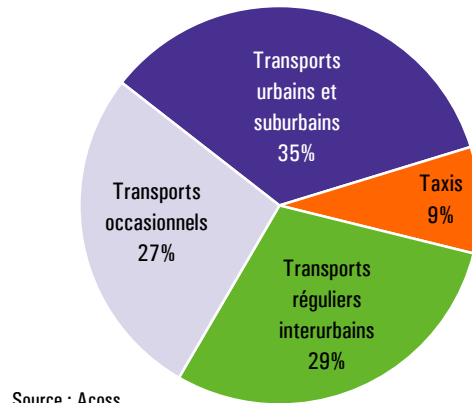
Les entreprises qui exploitent des taxis ou des VTC ne représentent que 9 % de l'emploi salarié des transports routiers de voyageurs. Cette faible contribution tient au fait que la très grande majorité d'entre-elles sont unipersonnelles : leurs dirigeants n'ont donc pas le statut de salarié.

En 2016, les transports routiers de voyageurs ont de nouveau créé plus d'emplois qu'ils n'en ont détruit dans la région. Le nombre de salariés s'y est accru de 1,8 %. Le sous-secteur est depuis 2003 le composant le plus dynamique des transports et de l'entreposage.



Champ : sous-classes 49.31Z, 49.32Z, 49.39A et 49.39B de la NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acooss

Répartition des effectifs salariés dans les transports routiers de voyageurs au 31 décembre 2016



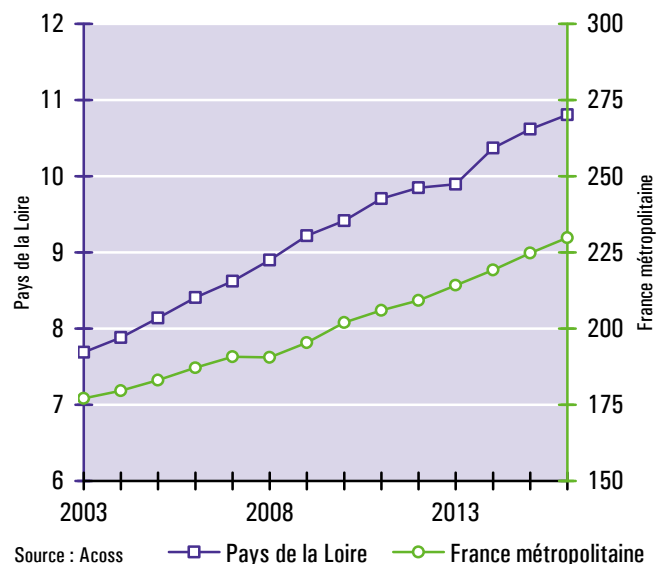
Source : Acooss

Effectifs salariés dans les transports routiers de voyageurs en 2015 et 2016 (au 31 décembre)

	2015	2016	Évolution
Loire-Atlantique	5 130	5 194	+ 1,2 %
Maine-et-Loire	2 007	2 061	+ 2,7 %
Mayenne	701	697	- 0,6 %
Sarthe	1 306	1 335	+ 2,2 %
Vendée	1 476	1 520	+ 3,0 %
Pays de la Loire	10 620	10 807	+ 1,8 %
France métropolitaine	224 751	229 834	+ 2,3 %
Pays de la L. / France	4,7 %	4,7 %	

Champ : sous-classes 49.31Z, 49.32Z, 49.39A et 49.39B de la NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acooss

Effectifs salariés dans les transports routiers de voyageurs (en milliers, au 31 décembre)



Source : Acooss

2.2 – Transports routiers de marchandises : 662 emplois salariés nets ont été créés en 2016 (+ 2,3 %)

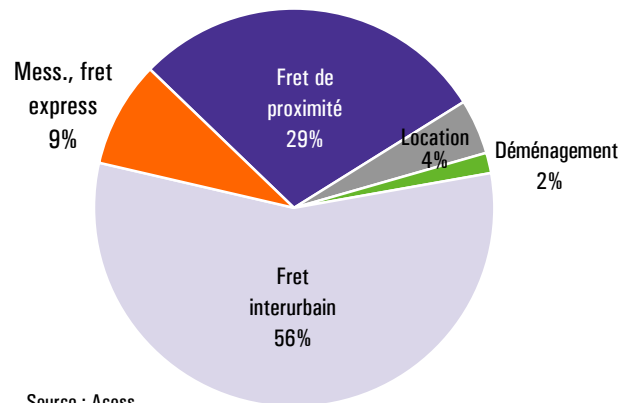
Le sous-secteur des transports routiers de marchandises est défini ici dans un périmètre élargi, comprenant :

- le transport routier de fret « pur » ; ce segment est composé des entreprises enregistrées sous les quatre sous-classes traditionnelles (fret interurbain, fret de proximité, location de camions avec chauffeur, services de déménagement) ;
- des activités complémentaires (la messagerie et le fret express) qui en théorie sont ouvertes à d'autres modes (aérien, ferroviaire, ...) mais qui, en Pays de la Loire, sont le fait d'opérateurs de transport disposant presque exclusivement de flottes de véhicules routiers.

Le fret routier de marchandises est, en Pays de la Loire, l'activité phare des transports et de l'entreposage, représentant 42 % des salariés de l'ensemble du secteur (contre 30 % dans l'Hexagone). Sur longue période, il est localement un secteur créateur d'emplois. Depuis 2003, ses effectifs salariés se sont accrus six fois plus rapidement qu'en France métropolitaine (+ 17 % contre + 3 %).

En 2016, l'amélioration de la conjoncture économique, marquée notamment par la baisse du prix du gazole et la reprise du BTP, a facilité la recrudescence des embauches. Le nombre de salariés a augmenté de 2,3 % par rapport à 2015 et la contribution des Pays de la Loire à l'emploi national du secteur s'est maintenue à 7,4 %. Tous les segments se sont inscrits en progression, notamment le fret interurbain (+ 1,4 % à 16 700 salariés) et le fret de proximité (+ 4,6 % à 8 600 salariés).

Répartition des effectifs salariés dans les transports routiers de marchandises au 31 décembre 2016



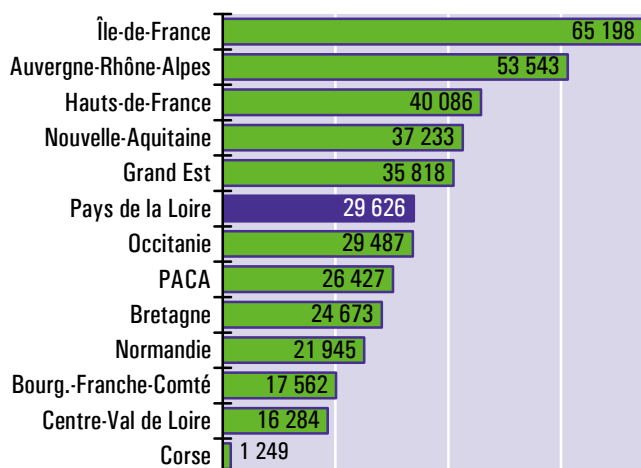
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans les transports routiers de marchandises en 2015 et 2016 (au 31 décembre)

	2015	2016	Évolution
Loire-Atlantique	9 813	10 171	+ 3,6 %
Maine-et-Loire	6 221	6 227	+ 0,1 %
Mayenne	2 979	3 017	+ 1,3 %
Sarthe	3 924	3 963	+ 1,0 %
Vendée	6 027	6 248	+ 3,7 %
Pays de la Loire	28 964	29 626	+ 2,3 %
France métropolitaine	390 085	399 131	+ 2,3 %
Pays de la L. / France	7,4 %	7,4 %	

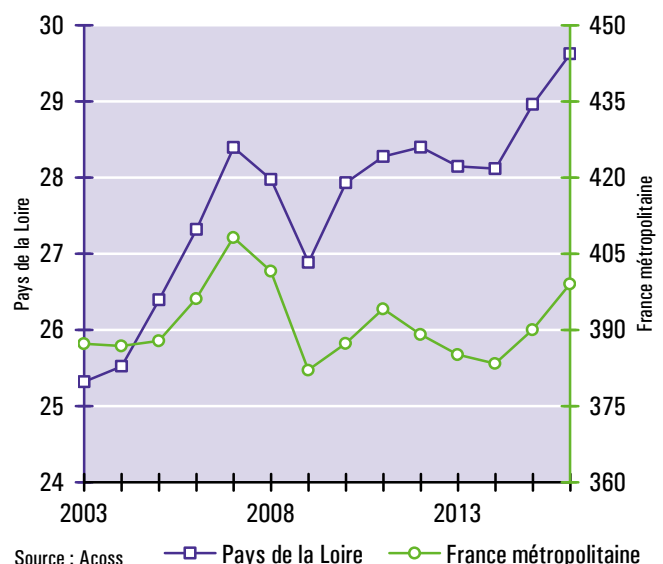
Champ : sous-classes 49.41A, 49.41B, 49.41C, 49.42Z et 52.29A de la NAF rév. 2
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans les transports routiers de marchandises (au 31 déc. 2016)



Champ : sous-classes 49.41A, 49.41B, 49.41C, 49.42Z et 52.29A de la NAF rév. 2
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans les transports routiers de marchandises (en milliers, au 31 décembre)



Source : Acoiss

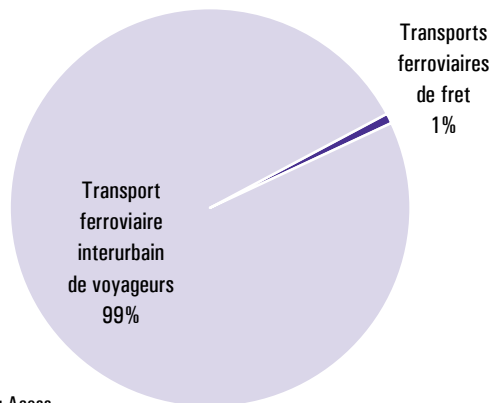
2.3 – Transports ferroviaires : les Pays de la Loire ne représentent que 3 % des effectifs nationaux

Le sous-secteur des transports ferroviaires est constitué des opérateurs spécialisés dans l’acheminement de passagers et de marchandises par train. L’activité est scindée en deux parties.

1. Le transport ferroviaire interurbain de voyageurs est assuré par un service grandes lignes (réseau à grande vitesse et lignes interrégionales sur voies classiques) et un service local, le Transport Express Régional. La SNCF est à ce jour l’unique exploitant des lignes ferroviaires intérieures de voyageurs, mais la libéralisation du secteur est engagée. La première étape a concerné les lignes internationales, ouvertes à de nouveaux opérateurs depuis décembre 2009.
2. Le transport ferroviaire de fret a été ouvert à la concurrence en 2006. Néanmoins, sur le territoire français, la SNCF réalise encore la majorité des trafics (59 % en 2016).

Seulement 3,2 % des salariés français du transport ferroviaire sont localisés dans les Pays de la Loire. Cette sous-représentation est commune aux autres régions du Grand Ouest de la France. Elle est liée d’une part à un niveau d’équipement ferroviaire inférieur à la moyenne nationale (les Pays de la Loire sont irrigués par 1 300 km de chemins de fer, soit 4,5 % du réseau hexagonal), d’autre part aux faibles volumes de fret transportés sur les voies ferrées de la région, situées à l’écart des corridors d’échanges européens. En 2016, les effectifs ont reculé pour la septième année consécutive (– 1,4 % par rapport à 2015).

Répartition des effectifs salariés dans les transports ferroviaires au 31 décembre 2016



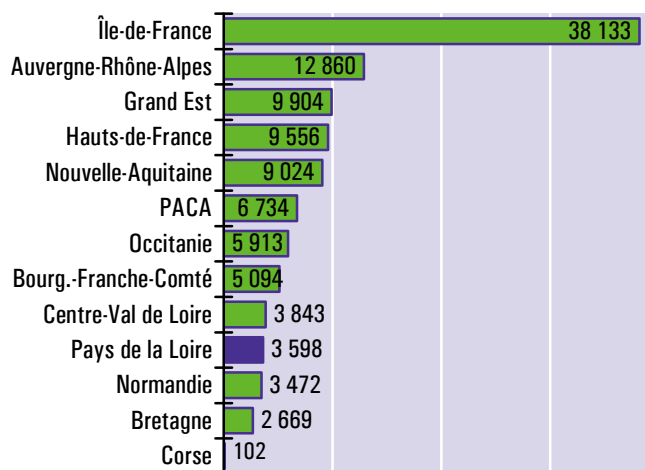
Source : Acooss

Effectifs salariés dans les transports ferroviaires en 2015 et 2016 (au 31 décembre)

	2015	2016	Évolution
Loire-Atlantique	2 363	2 332	– 1,3 %
Maine-et-Loire	193	186	– 3,6 %
Mayenne	29	29	0,0 %
Sarthe	1 002	988	– 1,4 %
Vendée	61	63	+ 3,3 %
Pays de la Loire	3 648	3 598	– 1,4 %
France métropolitaine	112 971	110 902	– 1,8 %
Pays de la L. / France	3,2 %	3,2 %	

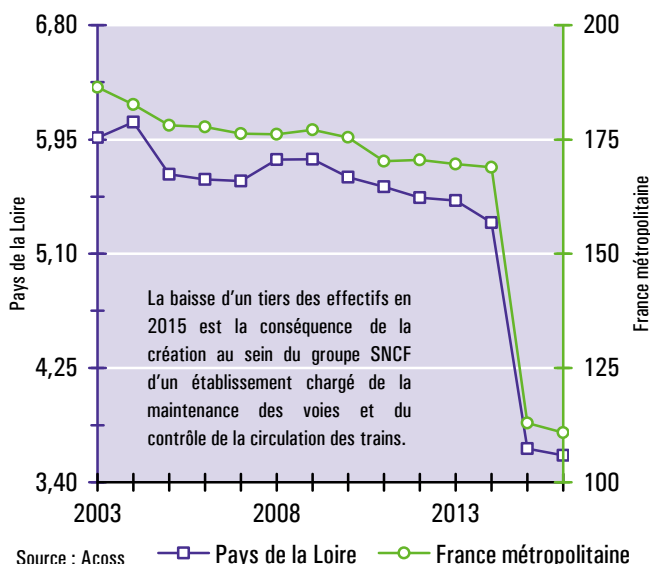
Champ : sous-classes 49.10Z et 49.20Z de la nomenclature NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acooss

Effectifs salariés dans les transports ferroviaires (au 31 décembre 2016)



Champ : sous-classes 49.10Z et 49.20Z de la nomenclature NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acooss

Effectifs salariés dans les transports ferroviaires (en milliers, au 31 décembre)



Source : Acooss — Pays de la Loire — France métropolitaine

2.4 – Transports maritimes et fluviaux : seulement 13% des salariés du sous-secteur opèrent sur les voies navigables intérieures

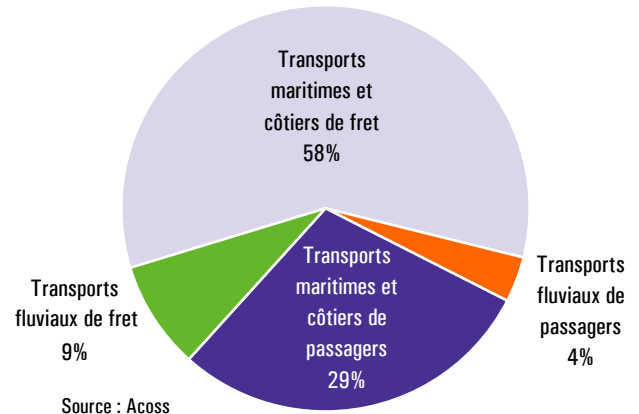
Le sous-secteur des transports maritimes et fluviaux consiste en l'acheminement, régulier ou non, de passagers et de fret par eau. Il inclut également l'exploitation de bacs, de navires d'excursion ou de croisière, de remorqueurs de péniches ou de barges et la location de bateaux avec équipage.

La distinction entre d'une part les transports maritimes et côtiers et d'autre part les transports fluviaux n'est basée qu'en partie sur la localisation de l'activité. Elle repose en premier lieu sur le type d'embarcation utilisé. L'exploitation des bateaux conçus pour naviguer en haute mer ou le long du littoral est classée au sein des transports maritimes et côtiers. Ceux destinés aux voies navigables intérieures sont ventilés dans les transports fluviaux.

En dépit de sa façade océanique, les Pays de la Loire ne représentent que 3,9 % des effectifs métropolitains des transports maritimes et fluviaux. Cette part a toutefois augmenté d'un point en dix ans. La Provence-Alpes-Côte d'Azur rassemble 37 % de l'emploi hexagonal, assurant la desserte de la Corse depuis les ports de Marseille, Toulon et Nice.

En 2016, le nombre de salariés employés par les compagnies maritimes et fluviales a augmenté de dix unités dans les Pays de la Loire (+ 1,6 % à 655 salariés). La Loire-Atlantique et la Vendée concentrent 99,5 % de l'emploi du secteur. 87 % des salariés sont à l'œuvre dans le transport maritime et côtier.

Répartition des effectifs salariés dans les transports maritimes et fluviaux au 31 décembre 2016

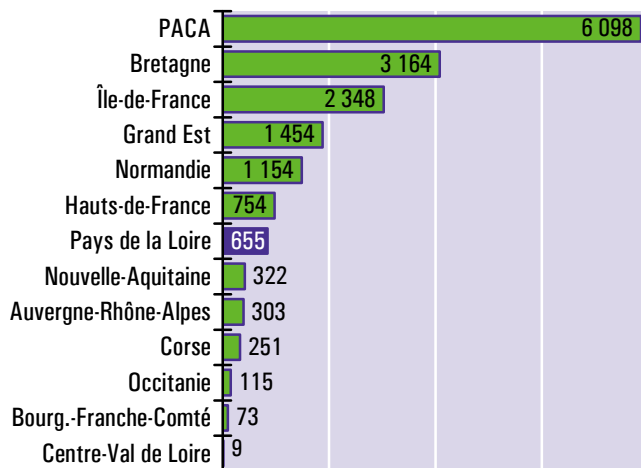


Effectifs salariés dans les transports maritimes et fluviaux en 2015 et 2016 (au 31 décembre)

	2015	2016	Évolution
Loire-Atlantique	518	520	+ 0,4 %
Maine-et-Loire	-	-	
Mayenne	1	2	+ 100 %
Sarthe	2	1	- 50 %
Vendée	124	132	+ 6,5 %
Pays de la Loire	645	655	+ 1,6 %
France métropolitaine	17 069	16 700	- 2,2 %
Pays de la L. / France	3,8 %	3,9 %	

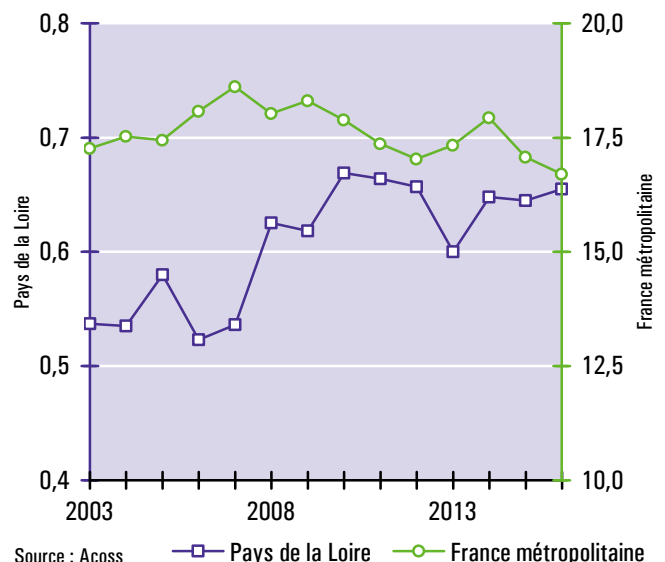
Champ : sous-classes 50.10Z, 50.20Z, 50.30Z et 50.40Z de la NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans les transports maritimes et fluviaux (au 31 décembre 2016)



Champ : sous-classes 50.10Z, 50.20Z, 50.30Z et 50.40Z de la NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans les transports maritimes et fluviaux (en milliers, au 31 décembre)



2.5 – Transports aériens : les Pays de la Loire n’abritent que 2 % de l’emploi métropolitain

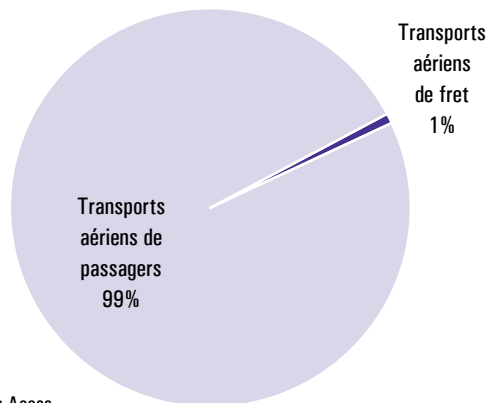
Le sous-secteur des transports aériens est constitué des compagnies spécialisées dans l’acheminement de passagers et de marchandises par avion ou hélicoptère. L’activité se compose du trafic commercial (sur des vols réguliers ou affrétés par les agences de voyages), des vols privés (aviation d’instruction et de loisirs des aéro-clubs) et de la location d’aéronefs avec pilote.

Le poids très faible du transport aérien de fret (seulement deux établissements et onze salariés enregistrés sous ce code NAF en Pays de la Loire) n’est pas le reflet de la réalité. Les compagnies sont généralement présentes sur les deux segments (voyageurs et marchandises), la majorité du fret aérien mondial étant aujourd’hui acheminée dans les soutes des avions de passagers.

Le transport aérien comprend 1 300 emplois salariés dans la région, représentant seulement 2,1 % des effectifs nationaux. Environ un millier sont employés à Bouguenais (44), où est basé Régional¹, ex-filiale d’Air France devenue en 2016 un établissement d’Hop!. Les trois quarts d’entre eux sont navigants (pilotes, hôtesses et stewards). Le redressement financier d’Air France, mené dans le cadre de lourds plans de restructuration, s’est accompagné depuis 2012 d’une baisse de 11 % des effectifs du transport aérien en Pays de la Loire et de 10 % dans l’Hexagone.

¹ En mars 2013, l’alliance des filiales régionales d’Air France (Brit Air, Régional et Airlinair) a donné naissance à la marque commerciale Hop!, pôle court et moyen courrier du premier transporteur aérien européen. Les trois compagnies ont fusionné en avril 2016.

Répartition des effectifs salariés dans les transports aériens au 31 décembre 2016



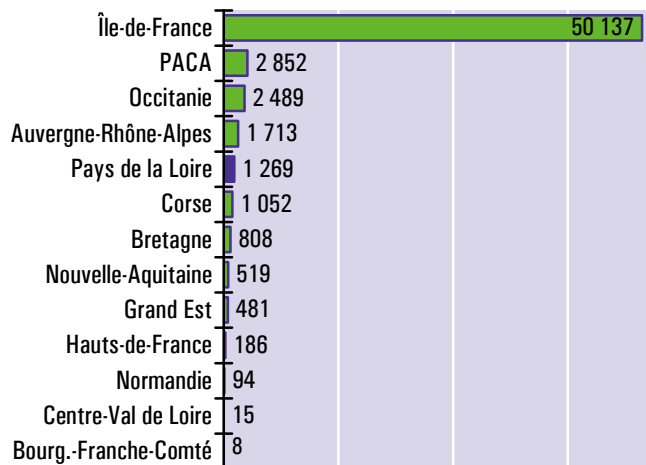
Source : Acooss

Effectifs salariés dans les transports aériens en 2015 et 2016 (au 31 décembre)

	2015	2016	Évolution
Loire-Atlantique	1 261	1 233	- 2,2 %
Maine-et-Loire	12	15	+ 25,0 %
Mayenne	-	-	
Sarthe	14	9	- 35,7 %
Vendée	10	12	+ 20,0 %
Pays de la Loire	1 297	1 269	- 2,2 %
France métropolitaine	62 351	61 623	- 1,2 %
Pays de la L. / France	2,1 %	2,1 %	

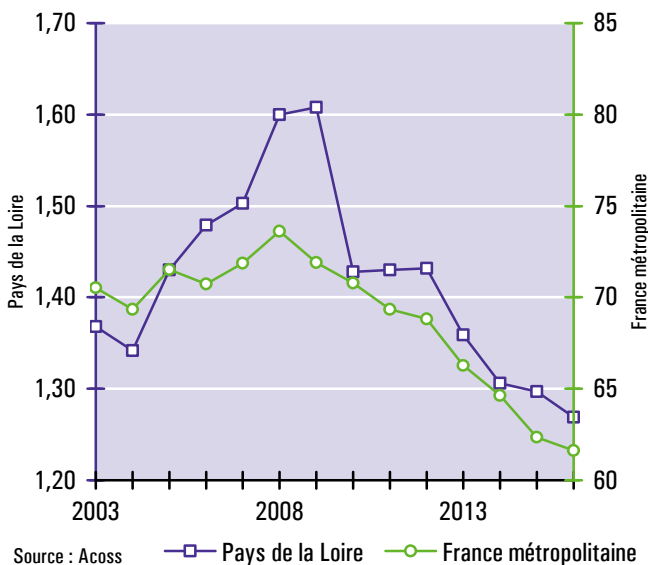
Champ : sous-classes 51.10Z et 51.21Z de la nomenclature NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acooss

Effectifs salariés dans les transports aériens (au 31 décembre 2016)



Champ : sous-classes 51.10Z et 51.21Z de la nomenclature NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acooss

Effectifs salariés dans les transports aériens (en milliers, au 31 décembre)



Source : Acooss

2.6 – Entreposage, stockage et manutention : l'emploi a atteint en 2016 son plus haut niveau historique

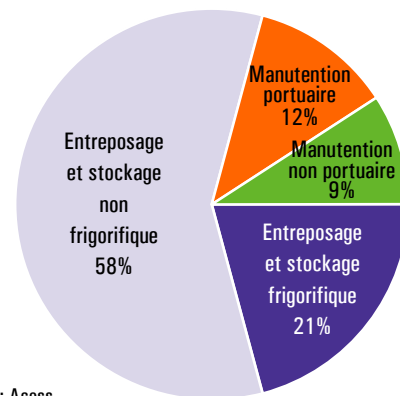
Le sous-secteur de l'entreposage, du stockage et de la manutention est composé de deux ensembles distincts :

- l'exploitation pour compte de tiers d'installations d'entreposage (réservoirs, cuves, chambres froides, ...) et de lieux de stockage (entrepôts, silos, hangars, ...), à caractère industriel ou agricole ;
- les services de chargement et de déchargement de cargaisons et de conteneurs, lors des ruptures de charge, dans les ports maritimes et autres terminaux de manutention tels que les aéroports, les ports fluviaux, les gares routières et ferroviaires.

Les entreprises de manutention portuaire sont nées au début des années 1990. Depuis la réforme de 1992 relative au statut des dockers, la plupart des professionnels, jusque-là intermittents, en sont devenus des salariés permanents.

Au 31 décembre 2016, le sous-secteur de l'entreposage, du stockage et de la manutention comptait plus de 4 100 salariés en Pays de la Loire. La croissance de l'emploi (+ 5,1 % par rapport au 31 décembre 2015) est la cinquième d'affilée. Elle a été observée dans les cinq départements de la région mais n'a toutefois concerné que que trois des quatre codes APE qui composent le sous-secteur. L'entreposage frigorifique a fait exception avec un tassement de ses effectifs de 0,6 %. Dans l'entreposage non frigorifique qui rassemble depuis 2005 la majorité des salariés du sous-secteur, l'emploi a été dynamique (+ 7,6 % par rapport à 2015). Dans la manutention portuaire, les effectifs ont également sensiblement progressé (+ 6,5 %).

Répartition des effectifs salariés dans l'entreposage, le stockage et la manutention au 31 décembre 2016



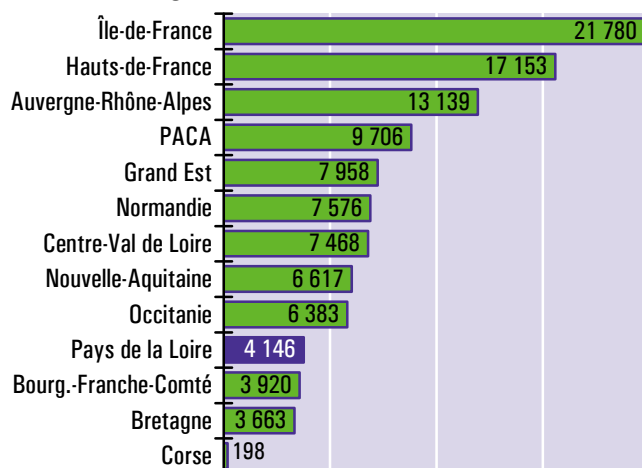
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans l'entreposage, le stockage et la manutention en 2015 et 2016 (au 31 décembre)

	2015	2016	Évolution
Loire-Atlantique	1 793	1 925	+ 7,4 %
Maine-et-Loire	543	565	+ 4,1 %
Mayenne	388	393	+ 1,3 %
Sarthe	826	858	+ 3,9 %
Vendée	396	405	+ 2,3 %
Pays de la Loire	3 946	4 146	+ 5,1 %
France métropolitaine	107 292	109 707	+ 2,3 %
Pays de la L. / France	3,7 %	3,8 %	

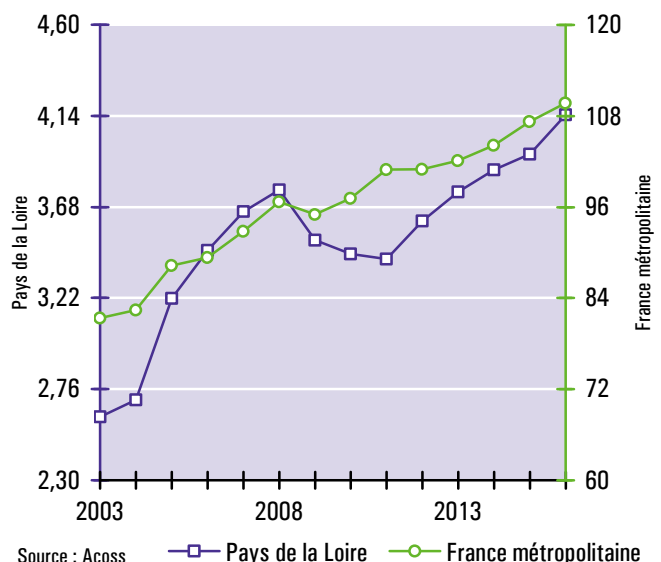
Champ : sous-classes 52.10A, 52.10B, 52.24A et 52.24B de la NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans l'entreposage, le stockage et la manutention (au 31 dec. 2016)



Champ : sous-classes 52.10A, 52.10B, 52.24A et 52.24B de la NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans l'entreposage, le stockage et la manutention (en milliers, au 31 décembre)



Source : Acoiss

2.7 – Services auxiliaires des transports : pour la seconde année consécutive, les effectifs ont fortement augmenté

L'activité des services auxiliaires des transports consiste à :

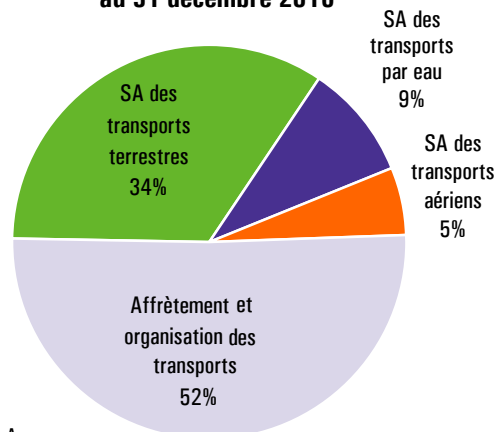
- exploiter les infrastructures concédées et les plateformes de transport (gares routières et ferroviaires, parc de stationnement, autoroutes et ouvrages d'art à péage, ports maritimes et fluviaux, aéroports, ...) ;
- entretenir les infrastructures de transport (voies ferrées, autoroutes, quais et embarcadères portuaires, voies fluviales et écluses, pistes aéroportuaires, ...) ;
- organiser le transport de fret pour le compte de l'expéditeur ou du destinataire de la marchandise (commissionnement, courtage, affrètement, formalités administratives et douanières, ...).

Cet ensemble hétéroclite comprend également les services de dépannage routier, la gestion des fourrières automobiles, la régulation du trafic ferroviaire, le contrôle de la circulation aérienne ainsi que le pilotage et le remorquage portuaire.

Dans les Pays de la Loire, le nombre de salariés du sous-secteur des services auxiliaires des transports a augmenté de 15 % en 2016. La croissance a été particulièrement marquée dans l'appui aux transports par eau (+ 32 % à 757 salariés) ainsi que dans l'affrètement et l'organisation du transport de fret (+ 25 % à 4 100 salariés).

En 2015, les effectifs s'étaient déjà fortement accrus (+ 34 %). Cette envolée était la conséquence de la création en janvier 2015 de SNCF Réseau, dont une grande partie des agents étaient précédemment répertoriés dans les transports ferroviaires (cf. page 11).

Répartition des effectifs salariés dans les services auxiliaires des transports au 31 décembre 2016



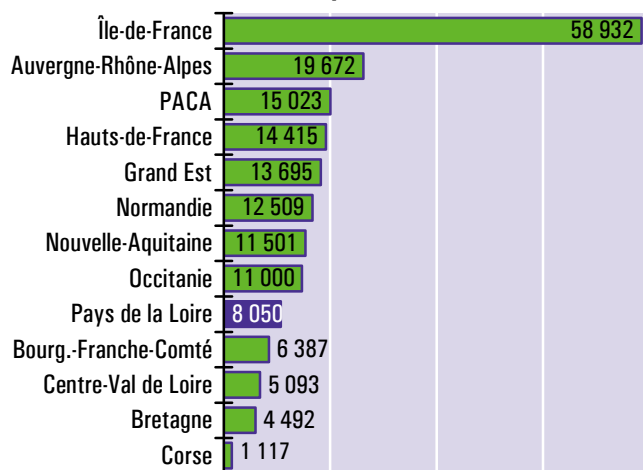
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans les services auxiliaires des transports en 2015 et 2016 (au 31 décembre)

	2015	2016	Évolution
Loire-Atlantique	4 328	5 009	+ 15,7 %
Maine-et-Loire	807	1 005	+ 24,5 %
Mayenne	195	197	+ 1,0 %
Sarthe	993	930	- 6,3 %
Vendée	701	909	+ 29,7 %
Pays de la Loire	7 024	8 050	+ 14,6 %
France métropolitaine	178 020	181 886	+ 2,2 %
Pays de la L. / France	3,9 %	4,4 %	

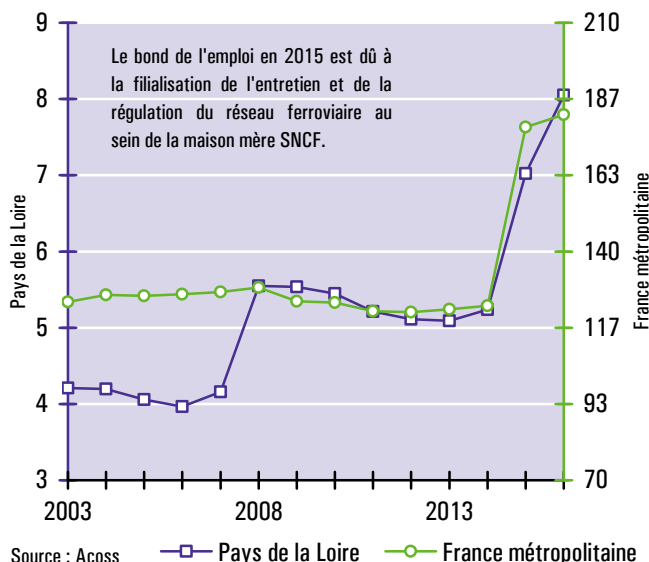
Champ : sous-classes 52.21Z, 52.22Z, 52.23Z et 52.29B de la NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans les services auxiliaires des transports (au 31 déc. 2016)



Champ : sous-classes 52.21Z, 52.22Z, 52.23Z et 52.29B de la NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans les services auxiliaires des transports (en milliers, au 31 décembre)



Source : Acoiss

2.8 – Activités de poste et de courrier : pour la treizième année de suite, l'emploi salarié a reculé (- 3,3 % en 2016)

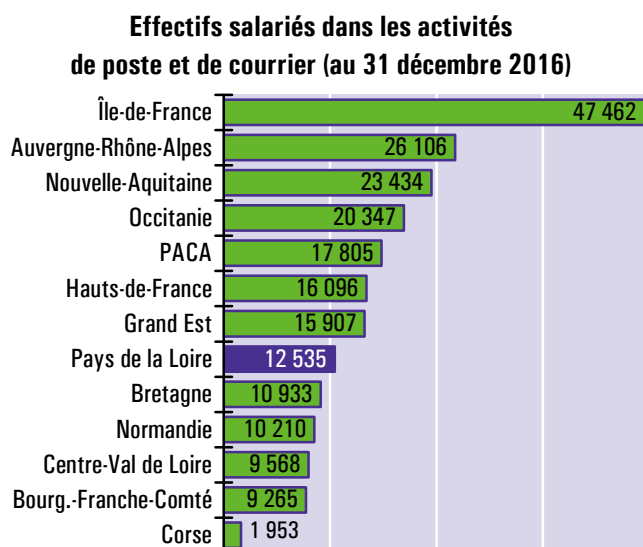
Les activités de poste et de courrier ont intégré le secteur des transports en 2008, à l'occasion de l'entrée en vigueur de la NAF révision 2 (cf. méthodologie en pages 21 et 22). Elles englobent essentiellement la levée, le tri, le transport et la distribution de lettres et de petits colis dans le cadre de tournées régulières.

La NAF distingue le service universel postal des autres activités de courrier. Le service universel comprend l'acheminement de plis (correspondance adressée) d'un poids inférieur à deux kilogrammes, de colis postaux de moins de vingt kilogrammes et d'envois recommandés ou à valeur déclarée. En France, le groupe La Poste a été désigné prestataire du service universel postal, à compter du 1^{er} janvier 2011 et pour une durée de 15 ans.

Les autres activités du sous-secteur recouvrent deux types d'entreprises :

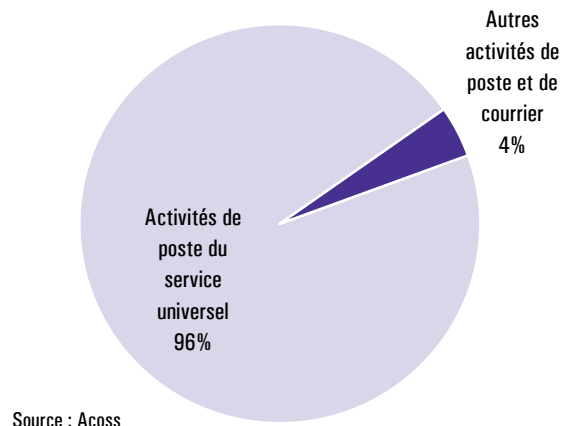
- les sociétés, opérant en dehors du service universel, dont l'activité consiste principalement à assurer la collecte en amont de plis d'entreprises à destination des agences postales et centre de tris du courrier ;
- les services de livraison à domicile (activités des coursiers urbains, portage de journaux en porte à porte, transport de repas pour compte de tiers hors livraison associée à la fabrication de pizzas chaudes, ...).

La décline de l'emploi postal, observée depuis plus d'une décennie, s'est poursuivie en 2016. Elle découle de la politique de réduction des effectifs menée par La Poste.



Champ : sous-classes 53.10Z et 53.20Z de la NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acooss

Répartition des effectifs salariés dans les activités de poste et de courrier au 31 décembre 2016



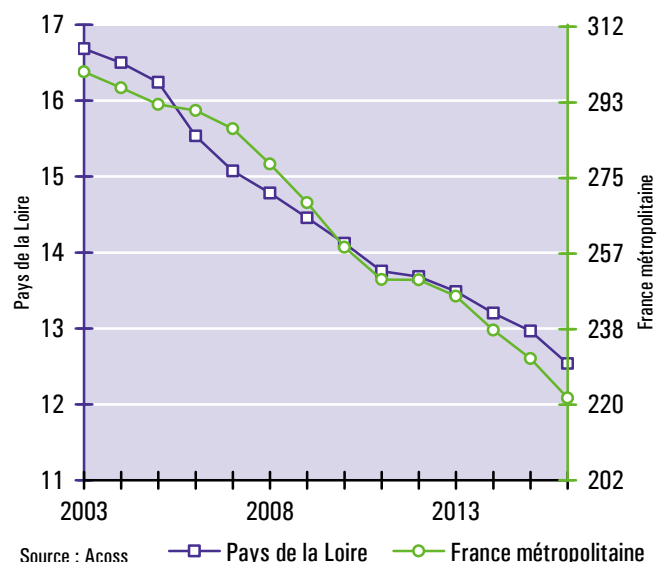
Source : Acooss

Effectifs salariés dans les activités de poste et de courrier en 2015 et 2016 (au 31 décembre)

	2015	2016	Évolution
Loire-Atlantique	6 315	6 137	- 2,8 %
Maine-et-Loire	2 349	2 227	- 5,2 %
Mayenne	880	836	- 5,0 %
Sarthe	1 685	1 692	+ 0,4 %
Vendée	1 734	1 643	- 5,2 %
Pays de la Loire	12 963	12 535	- 3,3 %
France métropolitaine	231 173	221 621	- 4,1 %
Pays de la L. / France	5,6 %	5,7 %	

Champ : sous-classes 53.10Z et 53.20Z de la NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acooss

Effectifs salariés dans les activités de poste et de courrier (en milliers, au 31 décembre)



Source : Acooss

Annexe statistique – L'emploi salarié par secteur dans les Pays de la Loire et en France métropolitaine

Effectifs salariés du secteur des transports et de l'entreposage dans les Pays de la Loire par sous-classe de la NAF

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
49.10Z Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	5 653	5 640	5 799	5 787	5 668	5 599	5 518	5 466	5 299	3 616	3 567
49.20Z Transports ferroviaires de fret	0	0	0	15	0	0	0	31	31	32	31
49.31Z Transports urbains et suburbains de voyageurs	2 998	3 154	3 228	3 290	3 325	3 474	3 585	3 666	3 824	3 861	3 756
49.32Z Transports de voyageurs par taxis	478	460	612	638	677	671	716	751	821	885	939
49.39A Transports routiers réguliers de voyageurs	2 488	2 319	2 274	2 785	2 859	2 950	2 996	3 073	3 207	3 152	3 165
49.39B Autres transports routiers de voyageurs	2 440	2 690	2 787	2 505	2 552	2 611	2 551	2 405	2 518	2 722	2 947
49.39C Téléphériques et remontées mécaniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
49.41A Transports routiers de fret interurbains	15 305	15 767	15 734	14 915	15 541	15 704	15 895	15 989	15 979	16 442	16 678
49.41B Transports routiers de fret de proximité	6 932	7 476	7 750	7 666	7 858	8 133	8 190	7 933	7 959	8 184	8 557
49.41C Location de camions avec chauffeur	1 204	1 223	1 071	1 028	1 177	1 242	1 198	1 229	1 259	1 272	1 305
49.42Z Services de déménagement	597	593	555	540	526	538	519	518	471	508	528
49.50Z Transports par conduites	180	183	196	203	210	246	262	258	245	237	236
50.10Z Transports maritimes et côtiers de passagers	202	193	186	180	194	195	195	193	201	186	190
50.20Z Transports maritimes et côtiers de fret	242	255	345	339	365	370	370	322	362	377	383
50.30Z Transports fluviaux de passagers	31	41	29	43	46	43	32	31	27	21	25
50.40Z Transports fluviaux de fret	48	47	65	56	64	56	60	54	58	61	57
51.10Z Transports aériens de passagers	1 478	1 502	1 599	1 607	1 427	1 430	1 421	1 348	1 294	1 286	1 258
51.21Z Transports aériens de fret	1	1	1	1	1	0	11	11	12	11	11
51.22Z Transports spatiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
52.10A Entreposage et stockage frigorifique	799	845	893	877	875	832	800	847	859	869	864
52.10B Entreposage et stockage non frigorifique	2 015	2 144	2 045	1 870	1 903	1 901	2 046	2 084	2 247	2 249	2 419
52.21Z Services auxiliaires des transports terrestres	1 003	1 000	1 025	1 023	1 008	1 007	1 009	963	987	2 747	2 753
52.22Z Services auxiliaires des transports par eau	622	625	591	577	594	625	568	584	585	574	757
52.23Z Services auxiliaires des transports aériens	301	321	341	381	359	372	388	412	418	418	440
52.24A Manutention portuaire	395	422	395	368	388	395	438	429	390	449	478
52.24B Manutention non portuaire	252	246	433	397	276	289	325	397	371	379	385
52.29A Messagerie, fret express	3 279	3 334	2 866	2 740	2 830	2 658	2 595	2 479	2 450	2 558	2 558
52.29B Affrètement et organisation des transports	2 038	2 211	3 593	3 555	3 486	3 210	3 148	3 131	3 250	3 285	4 100
53.10Z Activités de poste dans le cadre du service universel	15 265	14 807	14 444	14 076	13 773	13 362	13 323	13 078	12 798	12 508	12 015
53.20Z Autres activités de poste et de courrier	271	264	339	380	348	392	360	408	402	455	520
Ensemble du secteur	66 517	67 763	69 196	67 842	68 330	68 305	68 519	68 090	68 324	69 344	70 922

Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Acoiss (données au 31 décembre)

Effectifs salariés du secteur des transports et de l'entreposage en France métropolitaine

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Auvergne-Rhône-Alpes	162 483	163 699	161 966	157 779	157 659	158 528	158 460	157 692	157 757	158 880	158 866
Bourgogne-Franche-Comté	54 312	54 246	54 206	53 012	52 436	52 390	51 570	51 474	50 595	50 503	50 302
Bretagne	58 770	58 906	59 594	58 431	58 855	58 868	58 666	58 041	57 857	58 533	58 800
Centre-Val de Loire	47 568	48 614	53 022	51 446	50 279	50 196	50 122	49 767	49 501	48 945	49 365
Corse	6 742	6 570	6 352	6 548	6 575	6 513	6 820	6 639	6 568	6 686	6 722
Grand Est	111 187	111 261	109 887	105 898	104 700	104 174	102 958	102 291	101 412	100 387	100 296
Hauts-de-France	116 779	119 491	118 507	114 450	113 462	113 209	112 466	112 946	112 880	112 368	112 965
Île-de-France	372 996	378 148	374 121	368 132	368 186	366 346	366 341	366 410	366 338	368 531	370 330
Normandie	70 772	71 705	70 963	68 375	68 617	67 559	66 485	65 707	65 105	65 730	65 575
Nouvelle-Aquitaine	105 198	106 473	107 013	104 500	105 271	105 230	105 193	104 968	104 464	103 976	104 640
Occitanie	90 764	92 193	87 794	87 597	89 736	89 419	90 402	91 043	90 805	91 390	93 266
Pays de la Loire	66 517	67 763	69 196	67 842	68 330	68 305	68 519	68 090	68 324	69 344	70 922
Provence-Alpes-Côte d'Azur	106 670	108 519	104 739	103 045	103 260	103 375	104 061	102 985	102 962	102 908	103 323
France métropolitaine	1 370 758	1 387 588	1 377 360	1 347 055	1 347 366	1 344 112	1 342 063	1 338 053	1 334 568	1 338 181	1 345 372

Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Acooss (données au 31 décembre)

Effectifs salariés des secteurs marchands non agricoles dans les Pays de la Loire

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Activités financières et d'assurance	35 703	36 656	37 039	37 721	37 826	38 307	38 481	38 754	38 866	39 339	40 165
Activités immobilières	10 878	11 163	11 835	11 370	11 224	11 324	11 123	11 049	10 682	10 431	10 227
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs	146 235	153 820	142 032	133 095	146 322	150 860	144 967	146 950	147 937	156 654	165 473
Administrations publiques, enseignement, santé et action sociale	107 902	111 131	118 600	120 832	122 833	124 296	126 340	128 012	129 477	131 296	132 401
Autres activités de services	37 623	39 438	38 941	39 932	40 647	40 495	41 387	41 622	41 923	41 582	42 403
Cokéfaction et raffinage	1 344	1 340	1 049	1 060	1 053	1 053	1 055	1 008	995	976	969
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	159 287	162 065	162 284	160 168	160 210	160 113	160 844	160 445	159 775	161 094	161 814
Construction	90 111	94 244	97 236	94 477	94 545	95 641	94 396	91 762	88 938	85 525	85 157
Fabrication d'autres produits industriels	120 931	120 667	117 626	109 834	107 725	108 662	107 669	106 234	105 030	103 129	103 972
Fabrication de denrées alimentaires	52 901	52 969	52 655	52 193	52 185	52 194	52 453	52 336	52 146	52 376	52 606
Fabrication de matériels de transport	28 854	28 693	29 807	27 517	26 722	27 880	28 024	27 946	27 318	27 433	28 094
Fabrication d'équipements électriques, électroniques et informatiques	38 831	38 579	37 226	33 927	32 475	32 601	32 733	32 743	32 786	32 171	31 593
Hébergement et restauration	36 946	38 517	36 025	35 873	37 018	37 571	38 257	37 942	37 953	38 989	40 653
Industries extractives	15 883	16 099	15 737	15 612	15 864	15 967	16 491	16 280	16 253	16 095	15 866
Information et communication	24 911	25 361	26 475	25 299	26 386	27 743	28 980	29 737	30 444	31 646	33 002
Transports et entreposage	66 517	67 763	69 196	67 842	68 330	68 305	68 519	68 090	68 324	69 344	70 922
Ensemble	975 073	998 718	993 763	966 752	981 365	993 012	991 719	990 910	988 847	998 080	1 015 317

Source : Acooss (données au 31 décembre)

Annexes méthodologiques

La statistique annuelle des établissements affiliés au régime général de la Sécurité sociale

L'analyse de l'emploi dans le secteur des transports a été réalisée à partir de données statistiques mises en ligne sur le site institutionnel de l'Acoss ([acoss.fr](http://www.acoss.fr)). Ce service d'informations se présente sous la forme d'une page internet (<http://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/donnees-statistiques/bases-de-donnees.html>), mettant à disposition l'essentiel de la production statistique annuelle du régime général de la Sécurité sociale relative à l'emploi et à la masse salariale du secteur marchand.

L'Acoss

L'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss) est, en France, la caisse nationale qui coordonne l'ensemble des organismes participant au recouvrement du régime général de la Sécurité sociale. Créée par une ordonnance de 1967, l'Acoss est un EPA (établissement public à caractère administratif). Elle est chargée d'assurer la gestion commune et centralisée des ressources du régime général de sécurité sociale. Elle est en particulier dotée d'un pouvoir de direction et de contrôle budgétaire sur les Urssaf (Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales), organismes privés implantés dans chaque région dont la principale mission est la collecte des cotisations salariales et patronales.

Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Agence_centrale_des_organismes_de_s%C3%A9curit%C3%A9_sociale

En début de chaque mois, les employeurs assujettis au régime général de la Sécurité sociale doivent lui transmettre une Déclaration sociale nominative (DSN), sous-produit des fiches de paie des salariés. Une DSN doit être émise pour chaque établissement et inclure tous les salariés qui y sont rattachés. À chaque SIRET correspond une DSN.

La DSN a été instaurée par la loi de simplification du 22 mars 2012. Elle est depuis 2017 l'unique mode déclaratif des cotisations sociales versées par les employeurs. Elle remplace l'ensemble des formalités administratives (périodiques ou événementielles) communiquées auparavant par les entreprises aux organismes de protection sociale (CPAM, Urssaf, AGIRC ARRCO, organismes complémentaires, Pôle emploi, centre des impôts, caisses de régimes spéciaux, etc.).

Les DSN se sont notamment progressivement substituées (de 2015 à 2017) aux Bordereaux récapitulatifs des cotisations (BRC). Ces derniers ont par le passé constitué la source des séries statistiques de l'emploi et de la masse salariale produites par l'Acoss.

La DSN consiste en la collecte dématérialisée et automatisée des données issues des logiciels de paie utilisés par les employeurs. Elle indique principalement les composants de la rémunération brute versée au cours du

mois précédent. En complément, elle relate les événements survenus (maladie, maternité, changement d'un élément du contrat de travail, fin de contrat de travail, ...) dans le mois ayant eu un impact sur la paie. Les données transmises dans la DSN sont donc le reflet de la situation d'un employé au moment où le versement du salaire a été réalisé.

Produire des statistiques anonymes à des fins de suivi de l'évolution de l'emploi et des salaires est une des finalités de la DSN. Une partie de la déclaration est en effet réservée à la déclaration du nombre de salariés employés dans l'établissement. Ce recensement ne tient compte ni du temps de travail effectué, ni de la présence effective ou non du salarié à cette date (présents à cette date ou absents pour congés, maladie, maternité, formation continue ou chômage partiel). Tous les salariés, à temps complet ou à temps partiel, comptent pour un dans l'effectif à inscrire sur la DSN.

Les renseignements portés sur le DSN permettent de ventiler les établissements et leurs effectifs selon la localisation géographique et l'activité économique principale (code APE). L'Acoss produit ainsi régulièrement des statistiques et études sur les mouvements conjoncturels liés à l'emploi et à la masse salariale. Elle est notamment depuis 2011 l'unique producteur labellisé de statistiques trimestrielles d'effectif salarié.

L'exploitation de ces informations conduit à l'élaboration de la statistique annuelle des établissements affiliés à l'assurance chômage. Elle répond à un double objectif :

- donner, au 31 décembre de l'année n et selon le champ d'application à cette date, une répartition des effectifs salariés d'après l'implantation géographique de l'établissement et son activité économique ;
- mesurer l'évolution des effectifs et des établissements ainsi ventilés entre la fin des années n-1 et n selon le champ d'application et les activités économiques de l'année n.

Si les renseignements obtenus peuvent donc s'apparenter à une véritable enquête exhaustive sur le lieu de travail, il convient de mentionner certaines limites quant à la nature des données recueillies.

La statistique annuelle consiste en la photographie d'une situation au 31 décembre qui ne peut refléter les variations survenues en cours d'année. Ce fait peut avoir une certaine importance dans le cas d'activités saisonnières. Toutefois, les renseignements collectés se référant ponctuellement à la même date, le 31 décembre de chaque année, les comparaisons gardent toute leur valeur.

En second lieu, avant validation et agrégation nationale des données, chaque Urssaf réalise un premier travail de contrôle et de redressement des renseignements portés sur chaque DSN, centralisés dans la base Séquoia (Système pour l'étude quantitative et l'observation des assiettes).

Les fichiers mis à disposition sur le site de l'Acoss sont issus d'une extraction de la base Séquoia effectuée au cours du deuxième trimestre de chaque année. Cette extraction comprend la quasi-totalité des déclarations de l'année précédente. Les DSN arrivant postérieurement sont estimés dans un premier temps par l'Acoss à partir des informations des périodes précédentes, puis cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble des déclarations. Les données présentées ici sont donc semi-provisoires pour la dernière année et comprennent de légères révisions sur l'historique.

Pour des zones géographiques relativement fines (en particulier à la commune), les résultats de la statistique annuelle de l'emploi doivent être interprétés avec précaution. Malgré la qualité des contrôles effectués, les données d'emploi de certaines entreprises composées de plusieurs établissements peuvent avoir été concentrées sur un seul établissement, dans une localisation géographique unique et dans un seul secteur d'activité, s'écartant ainsi de la réalité découlant de la prise en compte individuelle de chacun des établissements. Par ailleurs, l'activité économique principale de certains établissements peut varier au cours du temps, engendrant alors la modification de leur code APE par l'INSEE et, par voie de conséquence, des transferts d'effectifs d'une activité économique sur une autre.

En raison de l'existence du travail à temps partiel, les chiffres fournis par l'Acoss, exprimés en nombre de salariés, ne permettent d'estimer avec précision les effectifs en ETP (équivalent temps plein).

Principales caractéristiques de la statistique annuelle des établissements affiliés au régime général de la Sécurité sociale

Couverture géographique : nationale

Couverture sectorielle : secteurs marchands (hors agriculture)

Brique d'observation : établissements employant au moins un salarié

Echelon géographique pertinent : département pour le niveau A 732 de la NAF rév. 2, commune pour le niveau A 17

Statut : source administrative

Règle de secret : aucune contrainte

Périodicité : annuelle

Délai de disponibilité : fin juin de l'année n + 1

Historique disponible : 2003

Informations disponibles : effectifs salariés au 31 décembre de l'année écoulée selon la localisation communale de l'établissement et son activité économique principale (code APE en NAF 732).

L'emploi salarié relevant du régime général de la Sécurité sociale

Les statistiques de l'emploi fournies par l'Acoss correspondent aux effectifs salariés des entreprises cotisantes au régime général de protection sociale. L'affiliation à la Sécurité sociale est obligatoire pour tout établissement du secteur marchand industriel et commercial, employant au moins un salarié en vertu d'un contrat de travail, quelle que soit la branche d'activité.

Est donc recensé par l'Acoss l'effectif salarié (au 31 décembre de l'année) des établissements du secteur concurrentiel non agricole. En sont exclus :

- l'ensemble du secteur AZ (agriculture, sylviculture et pêche) de la nomenclature d'activités française, y compris les établissements ne relevant pas de la Mutualité sociale agricole ;
- la fonction publique (administrations de l'état, collectivités territoriales, établissements publics administratifs, la Caisse des dépôts et consignations, ...) ;
- l'emploi par les ménages de salariés à domicile ;
- les VRP multicartes.

Le champ d'affiliation de l'Acoss est donc plus complet que celui de Pôle emploi et de l'Unedic qui ne comprend pas les entreprises à capitaux publics. Dans les transports et l'entreposage, ces dernières représentent en Pays de la Loire environ 20 000 salariés, soit un quart des effectifs du secteur, employés à la *Poste*, à la *SNCF* et dans certaines régies départementales ou intercommunales (*Compagnie Yeu Continent*, *Transports Publics du Choletais*, ...).

La non prise en compte par l'Acoss de l'emploi agricole et des administrations publiques peut avoir des répercussions sur l'interprétation des résultats. La mise en perspective des données d'emploi sur plusieurs années peut, en effet, être affectée par des "effets de champ". Ainsi, l'entrée dans le champ de l'Acoss d'entreprises relevant précédemment des secteurs publics ou agricoles peut conduire à une brusque augmentation des effectifs salariés qui ne doit pas être interprétée comme un réel accroissement de l'emploi.

La nomenclature NAF (révision 2)

La nomenclature d'activités française (NAF), élaborée par l'INSEE, constitue le répertoire statistique national des activités économiques. La nouvelle version de cette nomenclature, la NAF révision 2 (NAF rév. 2), est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Elle a remplacé la précédente version, la NAF révision 1 qui datait de 2003. Cette opération, dont l'un des objectifs était de favoriser les comparaisons internationales, s'est inscrite dans un vaste processus de révision aux niveaux mondial et européen. La NAF a dorénavant la même structure que la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, celui des sous-classes.

La NAF révision 2 comporte 732 positions élémentaires (ou sous-classes). La codification des sous-classes s'effectue sur cinq positions : quatre chiffres et une lettre.

C'est sous cette forme qu'apparaît le code APE (Activité Principale Exercée) attribué par l'INSEE aux entreprises et aux établissements.

La NAF révision 2 est organisée en plusieurs niveaux hiérarchiques imbriqués. Les plus utilisés sont les suivants :

- les grands secteurs (au nombre de 4 ; agriculture - industrie - construction - tertiaire),
- les sections (au nombre de 21, numérotées de A à U),
- les divisions (au nombre de 88, qui sont constituées à partir des deux premières positions du code APE),
- les groupes (au nombre de 272),
- les classes (au nombre de 615).

Les niveaux sont dénommés "A xx" où xx représente le nombre de postes (de A 4 à A 732).

Le secteur des transports et de l'entreposage et ses principales composantes

Le secteur des transports et de l'entreposage constitue une des 21 sections de la NAF révision 2, la section H. Elle comprend trente sous-classes, de 49.10Z à 52.29B. Selon la notice explicative de l'INSEE, elle « couvre les activités liées au transport, régulier ou non, de passagers et de marchandises, par rail, par route, par conduites, par eau ou par air et les activités connexes, telles que l'exploitation des infrastructures de transport, la manutention du fret, l'entreposage, etc. Cette section comprend la location de matériel de transport avec chauffeur ou pilote. Elle comprend également les activités de poste et de courrier ».

Cette définition des transports en tant qu'activité économique est différente de l'approche par métier. Ainsi, une secrétaire d'une compagnie aérienne fait partie du secteur des transports ; par contre, un conducteur de poids lourds d'une entreprise de travaux publics est ventilé dans le secteur de la construction (dont dépend l'activité principale exercée par l'établissement employeur).

Par rapport à la NAF révision 1, les sous-classes 79.11Z (activités des agences de voyage), 79.12Z (activités des voyagistes) et 79.90Z (autres services de réservation et activités connexes) sont sorties du secteur des transports et font désormais partie de celui des services (division 79). A l'inverse, les sous-classes 53.10Z (activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel) et 53.20Z (autres activités de courrier) ont été intégrées dans le champ des transports.

Dans le cadre de la présente publication, le secteur des transports et de l'entreposage a été scindé en neuf catégories.

Transports routiers de voyageurs

- 49.31Z Transports urbains et suburbains de voyageurs
- 49.32Z Transports de voyageurs par taxis
- 49.39A Transports routiers réguliers de voyageurs
- 49.39B Autres transports routiers de voyageurs

Transports routiers de marchandises

- 49.41A Transports routiers de fret interurbains
- 49.41B Transports routiers de fret de proximité
- 49.41C Location de camions avec chauffeur
- 49.42Z Services de déménagement
- 52.29A Messagerie, fret express

Transports ferroviaires

- 49.10Z Transport ferroviaire interurbain de voyageurs
- 49.20Z Transports ferroviaires de fret

Transports maritimes et fluviaux

- 50.10Z Transports maritimes et côtiers de passagers
- 50.20Z Transports maritimes et côtiers de fret
- 50.30Z Transports fluviaux de passagers
- 50.40Z Transports fluviaux de fret

Transports aériens

- 51.10Z Transports aériens de passagers
- 51.21Z Transports aériens de fret

Entreposage, stockage et manutention

- 52.10A Entreposage et stockage frigorifique
- 52.10B Entreposage et stockage non frigorifique
- 52.24A Manutention portuaire
- 52.24B Manutention non portuaire

Services auxiliaires des transports

- 52.21Z Services auxiliaires des transports terrestres
- 52.22Z Services auxiliaires des transports par eau
- 52.23Z Services auxiliaires des transports aériens
- 52.29B Affrètement et organisation des transports

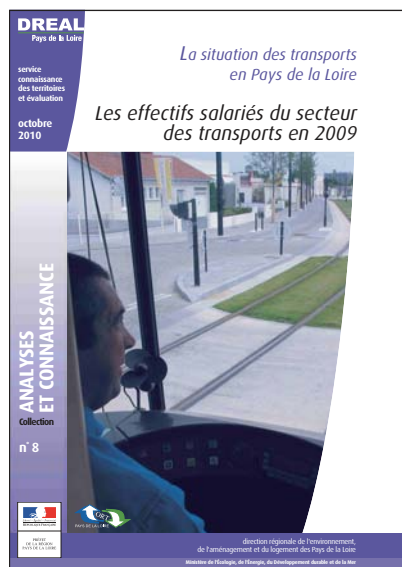
Activités de poste et de courrier

- 53.10Z Activités de poste dans le cadre du service universel
- 53.20Z Autres activités de poste et de courrier

Autres activités

- 49.39C Téléphériques et remontées mécaniques
- 49.50Z Transports par conduites
- 51.22Z Transports spatiaux

La dernière catégorie « **Autres activités** » comprend très peu de salariés en Pays de la Loire (237 personnes en 2015, 236 en 2016). Elle n'a donc pas fait l'objet d'un traitement spécifique dans le présent document. Elle correspond à des activités peu présentes dans la région, notamment en raison de leurs fortes spécificités géographiques.



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire

5, rue Française Giroud - CS 16326 - 44263 NANTES Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Rédaction et mise en forme :
Denis Douillard
denis.douillard@developpement-durable.gouv.fr

Photo (première de couverture) :
Charles Platiau / Reuters

La situation des transports en Pays de la Loire

Service connaissance
des territoires et évaluation

Division de l'observation,
des études et des statistiques

Directrice
de la publication :
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0017

© DREAL 2017